



Organe subsidiaire de mise en œuvre

**Trente-huitième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat

Résumé

La trente-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue en ligne du 17 au 21 août 2020. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans l'exécution de ses activités pour 2020-2021. Il s'est également penché, avec des représentants du Fonds vert pour le climat et du Fonds mondial pour l'environnement et ses agents d'exécution, sur la poursuite de l'appui aux pays les moins avancés (PMA) pour le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation et l'application du programme de travail en faveur des PMA, qui inclut l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Il a, en outre, débattu, avec des représentants des PMA et des organisations compétentes, des activités menées en collaboration en vue d'aider ces pays.



Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des acronymes	3
I. Mandat	4
II. Trente-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	4
A. Délibérations.....	4
B. Travaux et manifestations intersessions.....	5
C. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation.....	6
III. Progrès du Groupe d'experts des pays les moins avancés dans l'application de son programme de travail glissant pour 2020-2021.....	10
A. Adaptation des activités du programme de travail.....	10
B. Aide directe aux pays.....	10
C. Orientations techniques concernant les plans nationaux d'adaptation et les travaux du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation.....	12
D. Questions relatives à l'accès au financement.....	13
E. Services consultatifs concernant la réalisation des plans nationaux d'adaptation	17
F. Expos PNA	18
G. Suivre les progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales	18
H. Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation	18
I. Donner suite aux mandats formulés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session	19
J. Publications et documents techniques	20
K. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	20
L. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes	21
IV. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020-2021.....	23
Annexes	
I. Liste des membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 17 août 2020.....	25
II. Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation recensés au 7 octobre 2020.....	26
III. Activités actualisées inscrites dans le programme de travail pour 2020-2021 du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	33

Liste des acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
NAP-GSP	Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation
ODD	Objectif de développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prorogé le mandat¹ en vigueur du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) et a chargé celui-ci de mener un certain nombre d'activités supplémentaires².
2. En outre, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris³. À sa vingt-quatrième session, la COP a également chargé le Groupe d'experts de continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA⁴.
3. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé à tous les organes créés au titre de la Convention d'inclure dans leurs rapports périodiques des renseignements sur les progrès accomplis pour intégrer les questions de genre dans leurs processus⁵.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, pour examen à la première session annuelle du SBI, et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI⁶.

II. Trente-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

5. La trente-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue en ligne du 17 au 21 août 2020. Au cours de cette réunion, le Groupe d'experts a examiné l'appui direct fourni aux pays dans le cadre des plans nationaux d'adaptation (PNA) ouverts, des dialogues nationaux sur les PNA et de la formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris ; les orientations techniques sur les PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA ; les questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) et au Fonds pour les PMA ; le suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA ; les lacunes et les besoins liés aux PNA ; les questions relatives aux Expos PNA ; les orientations concernant la réalisation des PNA ; l'exécution des activités prescrites par la CMA à sa première session ; ses publications et documents techniques ; ses activités prioritaires pour la période 2020-2021. Le Groupe d'experts a aussi débattu des questions relatives à l'intégration des questions de genre dans ses travaux en application du paragraphe 14 de la décision 21/CP.22.
6. Le Groupe d'experts des PMA a invité le FVC, le FEM et ses agents d'exécution, et d'autres organisations compétentes à participer à la réunion pour débattre de l'appui fourni aux PMA. Des représentants de 19 organisations⁷ ont pris part à cette réunion.

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36 ; et décision 19/CMA.1, par. 24.

⁴ Décision 16/CP.24, par. 5 et 6.

⁵ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁶ Décision 6/CP.16, par. 3.

⁷ Banque africaine de développement, Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), Climate Service Center Germany, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FVC, FEM, GERICS, Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, Institut international du développement durable (représentant le Réseau mondial pour les PNA), Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en

7. En outre, le Groupe d'experts a invité d'autres organes constitués à participer aux débats sur la formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris, les orientations techniques sur les PNA et les activités du groupe de travail technique sur les PNA, le suivi des progrès accomplis dans le cadre des PNA et des études de cas nationales, la réalisation des PNA et l'exécution des activités prescrites par la CMA dans ses décisions 11/CMA.1 (par. 13 et 35) et 19/CMA.1 (par. 24). Des représentants du Comité de l'adaptation, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE), du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi), du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, du Comité permanent du financement (CPF), du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ont participé à la réunion.

8. Le Groupe d'experts a également invité les PMA parties à participer à la réunion. Comme celle-ci s'est tenue en ligne, 11 représentants de huit PMA ont pu y participer⁸, alors qu'habituellement seuls les représentants du PMA hôte pouvaient y prendre part.

9. Le Groupe d'experts a accueilli Ben Siddle (Irlande) en qualité de nouveau membre.

10. Le Groupe d'experts a noté que les membres ci-après le représentaient dans le cadre de ses activités menées en collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :

a) Nikki Lulham (Canada) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Sonam Lhaden Khandu (Bhoutan) et Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), dans le cadre des travaux du Comité de l'adaptation relatifs au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

c) Idrissa Semde (Burkina Faso) et Adao Soares Barbosa (Timor-Leste), au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

d) Erwin Künzi (Autriche) et Ram Prasad Lamsal (Népal), dans le cadre de la collaboration avec le CET ;

e) Kenel Delusca (Haïti) et Ben Siddle (Irlande), dans le cadre des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du GCE ;

f) Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi), dans le cadre des travaux du programme de travail de Nairobi.

11. La liste des membres du Groupe d'experts des PMA au 17 août 2020 figure à l'annexe I.

B. Travaux et manifestations intersessions

12. Le Groupe d'experts a pris note des activités menées pendant la période intersessions.

13. Avec l'appui du secrétariat, le Groupe d'experts a mené des dialogues nationaux sur les PNA avec les PMA dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts. Ces dialogues ont porté sur les 18 PMA qui débutaient dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA⁹, afin de les aider à atteindre leur objectif d'élaborer un PNA avant la fin 2020 ou peu

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM). Les représentants du PNUD et du PNUE représentaient également le Programme d'appui mondial aux PNA.

⁸ Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Éthiopie, Népal, Togo, Ouganda et Zambie.

⁹ Afghanistan, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Haïti, Lesotho, Malawi, Mozambique, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Yémen.

après. Le Burkina Faso a également participé aux dialogues nationaux afin de bénéficier d'orientations techniques concernant la prochaine mouture de son PNA.

14. Le groupe de travail technique sur les PNA a mené plusieurs cycles de débat sur l'élaboration du supplément intégré aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA¹⁰ et sur les moyens d'appuyer l'initiative sur les PNA ouverts (voir les sections III. B et C ci-dessous).

15. Le Groupe d'experts a organisé une manifestation sur les réflexions tirées d'une récente réunion faisant le bilan des travaux du Groupe d'experts des PMA destinés à accroître l'appui aux PMA¹¹ et a participé à une manifestation sur les moyens de promouvoir les PNA et une reprise résiliente aux changements climatiques pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹², dans le cadre de la série de manifestations en ligne sur la dynamique en faveur des changements climatiques qui a eu lieu en juin. Ces deux manifestations ont été l'occasion de réaffirmer que toute nouvelle onde de choc, telle que l'actuelle pandémie de COVID-19, aggrave les vulnérabilités actuelles des PMA, et que les actions visant à leur apporter un appui rendent nécessaire l'adoption de méthodes accélérées et innovantes plus efficaces que les pratiques actuelles.

16. Le Groupe d'experts a pris note des conclusions de ses téléconférences en ce qui concernait la promotion des travaux relatifs à divers produits, notamment les PNA ouverts, les formations des PMA à l'application de l'Accord de Paris, les orientations et l'appui techniques destinés aux pays sortant de la catégorie des PMA, le quatrième volume de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA, et un document technique sur les stratégies régionales de planification de l'adaptation¹³. Il a révisé les modalités d'exécution des activités de son programme de travail en prenant en considération les conséquences de la pandémie de COVID-19.

C. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

17. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès que les pays en développement continuaient d'accomplir au titre des différents éléments du processus visant à formuler et réaliser des PNA. Il a noté qu'au 17 août 2020, 20 pays en développement¹⁴ (dont 5 PMA¹⁵) avaient achevé leur PNA¹⁶ et l'avaient transmis sur la plateforme NAP Central¹⁷. Il a également pris note des stratégies sectorielles et thématiques ainsi que d'autres produits pertinents qui résultent du processus visant à formuler et réaliser les PNA, soumis par les pays en développement¹⁸.

¹⁰ Groupe d'experts des PMA. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/event/enhancing-support-to-the-ldcs-insights-from-a-recent-stocktaking-meeting-of-the-work-of-the-leg>.

¹² Voir <https://unfccc.int/event/advancing-naps-and-climate-resilient-recovery-under-covid-19>.

¹³ Les volumes précédents de cette publication sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/740>.

¹⁴ Brésil (2016), Burkina Faso (2015), Cameroun (2015), Chili (2017), Colombie (2018), État de Palestine (2016), Éthiopie (2019), Fidji (2018), Grenade (2019), Guatemala (2019), Kenya (2017), Kiribati (2020), Paraguay (2020), Sainte-Lucie (2018), Saint-Vincent-et-les Grenadines (2019), Sri Lanka (2016), Soudan (2016), Suriname (2020), Togo (2018) et Uruguay (2019).

¹⁵ Burkina Faso, Éthiopie, Kiribati, Soudan et Togo.

¹⁶ Comme suite au paragraphe 9 de la décision 3/CP.20 et aux décisions ultérieures.

¹⁷ <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

¹⁸ Voir https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx.

2. Progrès accomplis par les pays en développement dans l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leurs plans nationaux d'adaptation

18. Le Groupe d'experts a noté que les PMA (mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus) qui avaient soumis leur PNA avaient aussi élaboré et soumis des propositions en sollicitant le financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernent le financement de projets visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau.

3. Progrès en ce qui concerne l'appui fourni

19. En ce qui concerne l'appui financier à la formulation des PNA, le tableau 1 résume les propositions de projets soumises par les pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC au titre de la modalité d'appui aux PNA (dans le cadre de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays¹⁹, ou du Fonds pour les PMA.

Tableau 1

État des propositions de projet visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat ou du Fonds pour les PMA pour formuler un PNA, au 30 septembre 2020

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC	Afrique	39 (25)	26 (17)	19 (12)
	Asie et Pacifique	18 (6)	12 (4)	9 (4)
	Europe orientale et Asie centrale	12	10	4
	Amérique latine et Caraïbes	19 (1)	13 (1)	13 (1)
	Total		88 (32)	61 (22)
Fonds pour les PMA	Afrique	8	8	4
	Asie et Pacifique	2	2	–
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	–
	Total		10	10

Note : D'après les chiffres communiqués par le FVC et le FEM au Groupe d'experts à sa 38^e réunion. Pour le FVC, le premier chiffre concerne l'ensemble des pays en développement, le chiffre relatif aux PMA étant indiqué entre parenthèses. Les fonds n'ont pas été décaissés pour tous les projets approuvés. On trouvera un tableau détaillé assorti d'une liste des pays concernés à l'adresse suivante : https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/accessing_funding_for_NAPs.aspx.

20. En ce qui concerne l'appui financier à la réalisation des PNA, on trouvera au tableau 2 une liste des propositions de projets soumises au FVC par les PMA mentionnés au paragraphe 18 ci-dessus qui ont trait à l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans leurs PNA.

21. En matière d'appui technique, le Groupe d'experts a continué d'apporter un soutien direct aux pays dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts visant à promouvoir l'élaboration des PNA et l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les PNA ; il a en outre continué d'élaborer la formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris ; de collaborer avec diverses organisations dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA en vue de fournir aux pays un appui et des orientations techniques

¹⁹ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC, disponible à l'adresse suivante : <http://www.greenclimate.fund/boardroom/on-record/documents>.

portant également sur les PNA ; de collaborer avec les secrétariats du FVC et du FEM en vue d'examiner les questions relatives à l'appui aux PMA en matière d'accès au financement ; de dresser la liste des lacunes et des besoins des PMA et d'utiliser ces informations pour concevoir des activités d'appui à leur intention ; d'élaborer des documents et des outils techniques afin d'élargir les supports des orientations techniques disponibles sur les PNA. Les sections III et IV ci-dessous contiennent des informations détaillées sur l'appui fourni par le Groupe d'experts.

22. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par les organisations²⁰ venant en aide aux PMA sur l'appui fourni entre février et août 2020 au titre du processus visant à formuler et réaliser des PNA, notamment sur les activités suivantes :

a) L'apport d'une assistance technique à l'élaboration et à la soumission de propositions de projets, ou à l'exécution de projets d'élaboration de PNA au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC et du Fonds pour les PMA ;

b) L'élaboration et l'actualisation des politiques, des plans d'étapes et des cadres d'action relatifs à l'adaptation aux changements climatiques ; l'évaluation des besoins dans les domaines des institutions, des données et des capacités techniques ; le renforcement des mécanismes institutionnels et des mécanismes de coordination nationaux ;

c) La numérisation des données historiques sur le climat et l'élaboration de scénarios climatiques sur la base des sources disponibles, y compris des données régionales ;

d) L'élaboration de manuels d'utilisation concernant l'évaluation intégrée de la vulnérabilité et des risques, portant notamment sur la réalisation des évaluations, l'examen des résultats et l'établissement des rapports ;

e) L'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources, d'études de principe concernant la soumission de propositions de projets au FVC, et de stratégies particulières visant à mobiliser le secteur privé ;

f) L'organisation d'activités de sensibilisation et d'assistance concernant l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation pour la formulation et la réalisation des PNA ;

g) L'intégration dans la formulation des PNA de considérations infranationales dans le but de permettre le financement des besoins d'adaptation au niveau infranational et d'accroître ces flux ;

h) La prise de mesures visant à tirer les enseignements de la planification de l'adaptation dans l'agriculture et de l'adaptation au niveau infranational, et à partager ces enseignements.

23. Plusieurs organisations ont continué de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA.

²⁰ Banque africaine de développement, FAO, FVC, GIZ, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, Réseau mondial pour les PNA, Programme d'appui mondial aux PNA, Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle, Réseau pour l'action climatique des jeunes du Sri Lanka, FENU, PNUD, PNUE, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), OMS et OMM.

Tableau 2

État des propositions de projets soumis par les PMA en vue d'accéder au financement du Fonds vert pour le climat pour l'exécution des politiques, projets et programmes prévus dans les plans nationaux d'adaptation au 30 septembre 2020

<i>Pays^a</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de communication de l'étude de principe</i>	<i>Date d'approbation ou état de la proposition</i>
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque internationale pour la reconstruction et le développement ; Banque mondiale	22,5	19 janvier 2017	27 mars 2018
	Promouvoir l'irrigation moderne pour améliorer la résilience des populations vulnérables au Burkina Faso	Banque ouest-africaine de développement	8,4	26 février 2018	Étude de principe
	Renforcer la résilience des populations des municipalités de Koubri et Bakata touchées par les inondations dues aux précipitations et les graves perturbations liées aux changements climatiques en utilisant au Burkina Faso des méthodes de gestion des écosystèmes, des forêts, des ressources en eau et des bassins fluviaux fondées sur l'adaptation	Banque ouest-africaine de développement	9,9	17 février 2018	Étude de principe
Burkina Faso, Mali et Niger	Programme régional pour la gestion durable des terres et le renforcement de la résilience des communautés rurales et des écosystèmes face aux changements climatiques dans la région du Liptako-Gourma	Banque ouest-africaine de développement	36,1	6 février 2019	Étude de principe
Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques dans la grande Corne de l'Afrique au moyen de la coopération régionale	PNUD	14,5	24 mars 2020	Étude de principe
Soudan	Systèmes d'alerte rapide à impact fondés sur les prévisions	PNUE	10,0	25 novembre 2018	Étude de principe
	Renforcer la capacité des services de santé primaire ruraux de répondre aux effets préjudiciables des changements climatiques sur la santé	PNUD	25,7	30 avril 2018	Étude de principe
	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux du Soudan	PNUD	40,0	18 avril 2016	Étude de principe
Togo	Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux effets des changements climatiques dans le bassin du Mono au Togo	PNUD	16,0	27 juillet 2019	Étude de principe

Note : Un résumé des projets de tous les pays en développement figurera dans le rapport d'activité de 2020 sur le processus visant à formuler et réaliser des PNA.

^a Pour les projets multinationaux, les pays dont les activités sont menées dans le cadre de leur PNA sont indiqués en caractères gras.

III. Progrès du Groupe d'experts des pays les moins avancés dans l'application de son programme de travail glissant pour 2020-2021

A. Adaptation des activités du programme de travail

24. Le Groupe d'experts a analysé les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les produits figurant dans son programme de travail et a adapté ses activités en conséquence. En réalisant cette analyse, le Groupe d'experts s'est efforcé de veiller à ce que ses travaux puissent être effectués avec d'autres moyens, sans en compromettre les résultats, dans la mesure du possible. Les activités du programme de travail actualisé pour 2020-2021 sont présentées à l'annexe III.

B. Aide directe aux pays

1. PNA ouverts

25. Le Groupe d'experts a noté qu'un certain nombre d'études de cas sur les PNA ouverts étaient réalisées en collaboration avec des organisations partenaires afin d'aider les pays à élaborer leur premier PNA, à mettre en œuvre les politiques, les projets et les programmes figurant dans leur PNA, et à examiner et actualiser leur PNA. Il a également noté que les travaux menés jusqu'alors avaient fourni des indications utiles sur la manière d'améliorer le Cadre intégré pour les PNA et les ODD et sur les activités connexes concernant les données et les outils, les méthodes de gestion des risques, le suivi et l'évaluation, ainsi que les liens entre différents cadres d'évaluation.

26. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à aider tous les PMA à formuler leur premier PNA pour la fin 2020, ou peu après, dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts, et de rester en relation directe avec les équipes de pays et les partenaires d'exécution du FVC qui travaillaient avec les pays sur leurs projets dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires.

27. Le Groupe d'experts est également convenu de mobiliser les organisations dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts afin qu'elles apportent un appui aux PMA de la manière suivante :

a) En mettant à leur disposition des données et des informations permettant de remédier à leurs lacunes, ou des sources de telles données et informations, ainsi que des outils et des modèles utilisables pour les travaux d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans le cadre des PNA ;

b) En faisant en sorte que les PNA contiennent des informations pertinentes par rapport à leurs objectifs, par exemple des informations permettant de soumettre au FVC des propositions de qualité relatives à l'exécution des politiques, projets et programmes prévus, et des informations conformes aux prescriptions en matière d'établissement de rapports ;

c) En fournissant une assistance technique aux PMA en vue de les aider à formuler des PNA et à rédiger des propositions de projets concernant l'exécution de projets d'adaptation financés par le FVC ou d'autres sources de financement.

2. Dialogues nationaux sur les plans nationaux d'adaptation

28. Le Groupe d'experts a pris note de l'appui fourni aux 18 PMA qui débutaient le processus visant à formuler et réaliser des PNA, notamment de plusieurs cycles de dialogues nationaux sur les PNA. Au 17 août 2020 :

a) Huit pays étaient sur le point d'achever la formulation de leur PNA : la République centrafricaine, Haïti, le Soudan du Sud et le Timor-Leste avaient élaboré leur projet de PNA, tandis que le Tchad, le Malawi, le Mozambique et la Sierra Leone étaient sur le point de terminer leur projet ;

b) Quatre pays (Burundi, Comores, Lesotho et Sao Tomé-et-Principe) avaient entrepris des travaux préliminaires mais avaient besoin d'une aide supplémentaire pour progresser ;

c) Six pays (Afghanistan, Djibouti, Érythrée, Gambie, Somalie et Yémen) n'avaient pas encore commencé à rédiger leur PNA.

29. Le Groupe d'experts a noté que les principaux obstacles aux progrès des pays mentionnés aux alinéas b) et c) du paragraphe 28 ci-dessus étaient le manque de données et d'évaluations facilement disponibles ou le manque de ressources financières nécessaires pour rassembler ces informations en vue de formuler un PNA ; et l'absence de ressources financières permettant de financer les processus nationaux nécessaires à la formulation d'un PNA, tels que l'inventaire initial et les activités de consultation, de rédaction et de validation. En outre, à mesure qu'ils avançaient dans leurs travaux sur les PNA, les pays ont indiqué qu'ils avaient besoin d'orientations techniques pour améliorer la qualité de leur PNA, par exemple en ce qui concernait la prise en considération des liens entre les différents systèmes et les différentes questions dans leurs évaluations ; les informations à intégrer pour faciliter l'accès au financement du FVC ; les critères mesurables et les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en matière d'adaptation ; les informations utiles pour la composante « adaptation » de la contribution déterminée au niveau national et pour la communication relative à l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris.

30. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à organiser des dialogues individuels avec les PMA afin de leur permettre de continuer à progresser et d'apporter une réponse à toutes les questions ou difficultés qu'ils pourraient avoir.

3. Formation des pays les moins avancés à l'application de l'Accord de Paris

31. Le Groupe d'experts a pris note des composantes de la formation destinée aux PMA sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments. Cette formation est intégrée à un outil appelé PA-ALIGN. Elle devait initialement se dérouler sous la forme d'une série de cours en présentiel débutant en juin 2020 mais, en raison de la COVID-19, elle sera désormais dispensée sous la forme d'une formation en ligne autogérée.

32. Le Groupe d'experts a noté que des PMA parties et plusieurs organismes et organisations²¹ avaient contribué à la conception de cette formation. Il a également noté que des modules pertinents élaborés par d'autres organes constitués avaient été intégrés dans la formation, et donc dans l'outil PA-ALIGN, grâce à la coordination entre les équipes d'appui aux organes du secrétariat.

33. En accord avec les représentants des organes ayant participé à la réunion, le Groupe d'experts a proposé ce qui suit concernant l'organisation de cette formation :

a) Cette formation devrait renforcer concrètement les capacités des PMA en garantissant que les connaissances enseignées sont bien retenues et appliquées ;

b) Le Groupe d'experts devrait continuer à associer étroitement d'autres organes constitués aux activités visant à élaborer et à dispenser cette formation, en s'appuyant sur les connaissances et les ressources existantes ;

c) Le Groupe d'experts devrait organiser une phase d'essai de cette formation et établir un groupe d'essai composé de représentants des PMA parties, du Groupe d'experts, d'autres organes constitués et d'organisations compétentes ;

d) Cette formation devrait être organisée en tenant compte du fait que l'accès à Internet est limité dans les PMA et en prenant en considération leurs besoins particuliers au niveau linguistique.

²¹ Par exemple, le GCE, GIZ, le Réseau mondial pour les PNA, le PNUD et le PNUE.

C. Orientations techniques concernant les plans nationaux d'adaptation et les travaux du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

34. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de travail technique sur les PNA continuait de progresser dans l'élaboration d'un supplément intégré aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA (en utilisant le Cadre intégré pour les PNA et les ODD) dans le but de rassembler, dans la mesure du possible, les informations figurant dans les différents suppléments dans un seul guide cohérent. Plusieurs organisations travaillent activement sur des produits thématiques qui feront partie du supplément intégré. Il s'agit notamment du Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire du CGIAR (sur le thème de l'agriculture), de la FAO (sur l'agriculture, les forêts et la pêche), du FENU (sur l'administration locale), du PNUE (sur les écosystèmes), de l'OMS (sur la santé), du Partenariat mondial pour l'eau (sur l'eau) et du Climate Service Center Germany (sur les scénarios climatiques et les risques de catastrophe). L'OMM met actuellement à jour son supplément concernant les services d'information sur le climat.

35. Le Groupe d'experts a également pris note de l'importance croissante accordée aux approches fondées sur les risques dans le domaine de la planification de l'adaptation et a examiné cette question. Il a en outre noté qu'un certain nombre d'actions étaient menées dans le but d'appliquer des approches fondées sur les risques, notamment dans le cadre du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie²² et de l'UNDRR. Il a pris note des exemples d'activités d'évaluation des risques et de gestion des risques du Canada²³ et de la Nouvelle-Zélande²⁴, tout en constatant que l'on pourrait en tirer des enseignements et étudier les composantes de ces activités susceptibles d'être appliquées par les PMA.

36. Le Groupe d'experts a noté que les PMA demandaient de plus en plus de services d'assistance technique visant à mettre au point et à intégrer des systèmes de suivi et d'évaluation dans leurs PNA. Il a également noté que des suppléments et d'autres ressources utiles pouvaient être recommandés aux pays demandant une aide. Il a noté par ailleurs que les questions liées au renforcement des capacités à plus long terme des PMA devraient être incluses dans la liste des projets et des programmes prioritaires de leur PNA afin qu'elles puissent être traitées à moyen et à long terme.

37. Le Groupe d'experts est convenu que les actions suivantes devraient être menées avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA :

a) Achever l'élaboration du supplément intégré et le mettre à l'essai dans quelques pays dans le cadre des études de cas sur les PNA ouverts. Ces essais pourraient consister à évaluer la manière dont les buts, les objectifs et les cibles en matière d'adaptation sont définis dans les PNA, ainsi que la manière dont les pays peuvent appliquer les principes sur lesquels reposent les bonnes pratiques et prendre des mesures pour effectuer le suivi et l'évaluation ;

b) Promouvoir une utilisation accrue de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes visant à évaluer les résultats des mesures d'adaptation prévues dans les PNA, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques et les meilleurs outils disponibles ;

²² Par l'intermédiaire de son groupe d'experts techniques sur la gestion globale des risques.

²³ Conseil des académies canadiennes. 2019. Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada. Ottawa, Canada : Comité d'experts sur les risques posés par les changements climatiques et les possibilités d'adaptation, Conseil des académies canadiennes. Disponible à l'adresse suivante : <https://rapports-cac.ca/reports/accorder-la-priorite-aux-plus-importants-risques-poses-par-les-changements-climatiques/>.

²⁴ Ministère de l'environnement de la Nouvelle-Zélande. 2020. *National Climate Change Risk Assessment for New Zealand*. Wellington, Nouvelle-Zélande : Ministère de l'environnement. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.mfe.govt.nz/publications/climate-change/national-climate-change-risk-assessment-new-zealand-main-report>.

c) Inclure dans le Cadre intégré pour les PNA et les ODD des exemples et des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays, tels que le Canada et la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne les approches fondées sur les risques dans le domaine de la planification de l'adaptation ;

d) Établir un document sur les approches fondées sur les risques dans le domaine de l'évaluation et de la planification de l'adaptation, comprenant des contributions de différents milieux spécialisés travaillant sur les risques climatiques, tels que les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et des pertes et préjudices ;

e) Élaborer et diffuser des études de cas présentant les méthodes et les outils utilisés pour obtenir des résultats et des produits particuliers en matière d'adaptation ;

f) Poursuivre l'élaboration d'un dictionnaire de données sur les PNA sur Google Earth Engine, qui a été lancée lors de l'Expo PNA, afin de remédier aux difficultés rencontrées par de nombreux PMA lorsqu'ils utilisent des données climatiques et des outils dans ce domaine pour étayer leur travail d'évaluation et de planification de l'adaptation ;

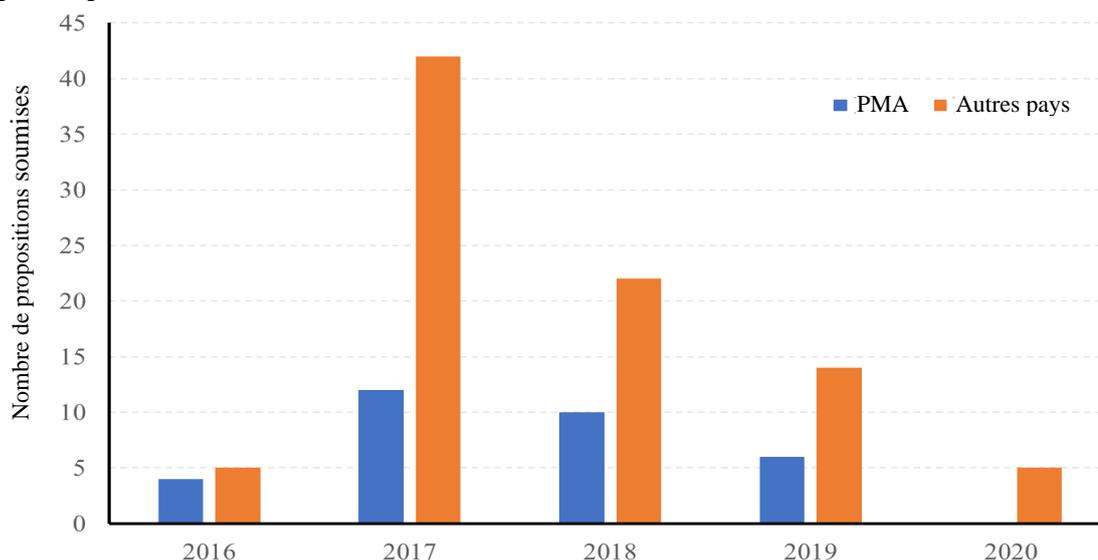
g) Réunir des informations sur la manière dont les suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA servent à poursuivre l'élaboration et l'application du supplément intégré et à promouvoir les bonnes pratiques.

D. Questions relatives à l'accès au financement

1. Accéder aux financements du Fonds vert pour le climat

38. Le Groupe d'experts a noté que de nombreux PMA avaient encore des difficultés à accéder aux financements du FVC destinés à la formulation et à la réalisation des PNA, malgré les nombreux ateliers de sensibilisation organisés par le secrétariat du FVC et le Groupe d'experts. Sur les 47 PMA, 12 devaient encore élaborer ou soumettre des propositions visant à obtenir un financement au titre de la modalité d'appui du FVC pour les PNA (à savoir son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, qui peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays), qui est accessible depuis 2016. La figure 1 présente un calendrier des propositions soumises depuis 2016 en vue d'obtenir un financement du FVC pour l'élaboration d'un PNA. Le nombre de propositions soumises par les PMA pour des projets et des programmes concernant l'adaptation est peu élevé, malgré le souhait exprimé par le FVC de recevoir davantage de propositions dans ce domaine. En outre, il y a moins d'entités nationales accréditées dans les PMA que dans les autres pays en développement (le tableau 3 présente une liste des entités accréditées auprès du FVC dans les PMA).

Figure 1
Nombre de propositions de pays en développement sollicitant un financement au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires pour les plans nationaux d'adaptation auprès du Fonds vert pour le climat pour la période 2016-2020



Note : Pour 2020, les chiffres portent uniquement sur la période allant jusqu'au 30 septembre.

39. Le Groupe d'experts a également noté que 12 des 45 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans les PMA.

Tableau 3
Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat

Entité accréditée	Pays	Taille des projets visée par l'accréditation ^a
Alternative Energy Promotion Centre	Népal	Petit
Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement au Bhoutan	Bhoutan	Moyen
CRDB Bank PLC	République-Unie de Tanzanie	Moyen, micro et petit
Centre de surveillance écologique	Sénégal	Micro
Infrastructure Development Company Limited	Bangladesh	Micro
Ministère de l'environnement	Rwanda	Petit
Ministère des finances et de la coopération économique	Éthiopie	Petit
Ministère de l'eau et de l'environnement	Ouganda	Petit
Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational	Cambodge	Micro
Fonds national pour l'environnement et le climat	Bénin	Micro
Fondation Palli Karma-Sahayak	Bangladesh	Moyen

^a Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont la taille ne dépasse pas celle pour laquelle elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets « moyens » peuvent soumettre des propositions de financement pour des

projets ou des activités de programme de taille « moyenne », « petite » ou « micro », mais pas pour des projets ou des activités de programme de plus grande dimension (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars des États-Unis ; petit = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyen = jusqu'à 250 millions de dollars ; grand = 250 millions de dollars ou plus).

40. Le Groupe d'experts avait prévu d'organiser des ateliers sur la rédaction de propositions avec le secrétariat du FVC pendant l'Expo PNA de 2020. Comme l'Expo PNA a été reportée, le Groupe d'experts et le secrétariat du FVC ont examiné la possibilité d'organiser ces ateliers en ligne en 2020 et 2021. Pour participer à ces ateliers, les PMA devront définir leurs idées de projets prioritaires et choisir les entités d'exécution et les partenaires d'exécution avec lesquels ils travailleront pour soumettre une proposition.

41. En outre, le Groupe d'experts est convenu de concrétiser l'idée de mettre en place une structure d'aide à la rédaction destinée aux PMA, qui fournirait un appui à l'élaboration de propositions à soumettre au FVC ou à toute autre source de financement de projets d'adaptation en vue de la réalisation des PNA et, le cas échéant, de propositions visant à obtenir un appui à la préparation des PNA et à d'autres activités de préparation.

42. Le Groupe d'experts est également convenu de continuer à recueillir des informations sur les difficultés particulières rencontrées par les PMA qui souhaitent obtenir un financement du FVC destiné à la formulation et à la réalisation d'un PNA, afin de mieux comprendre leur situation réelle.

2. Accès aux financements du Fonds pour les pays les moins avancés

43. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'approbation de huit projets dont le financement représentait un montant total de 59,59 millions de dollars des États-Unis²⁵. Les projets en question, qui relèvent des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ou y sont conformes, portent sur les risques climatiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, des ressources en eau, des écosystèmes terrestres, des zones côtières et des moyens de subsistance au niveau local.

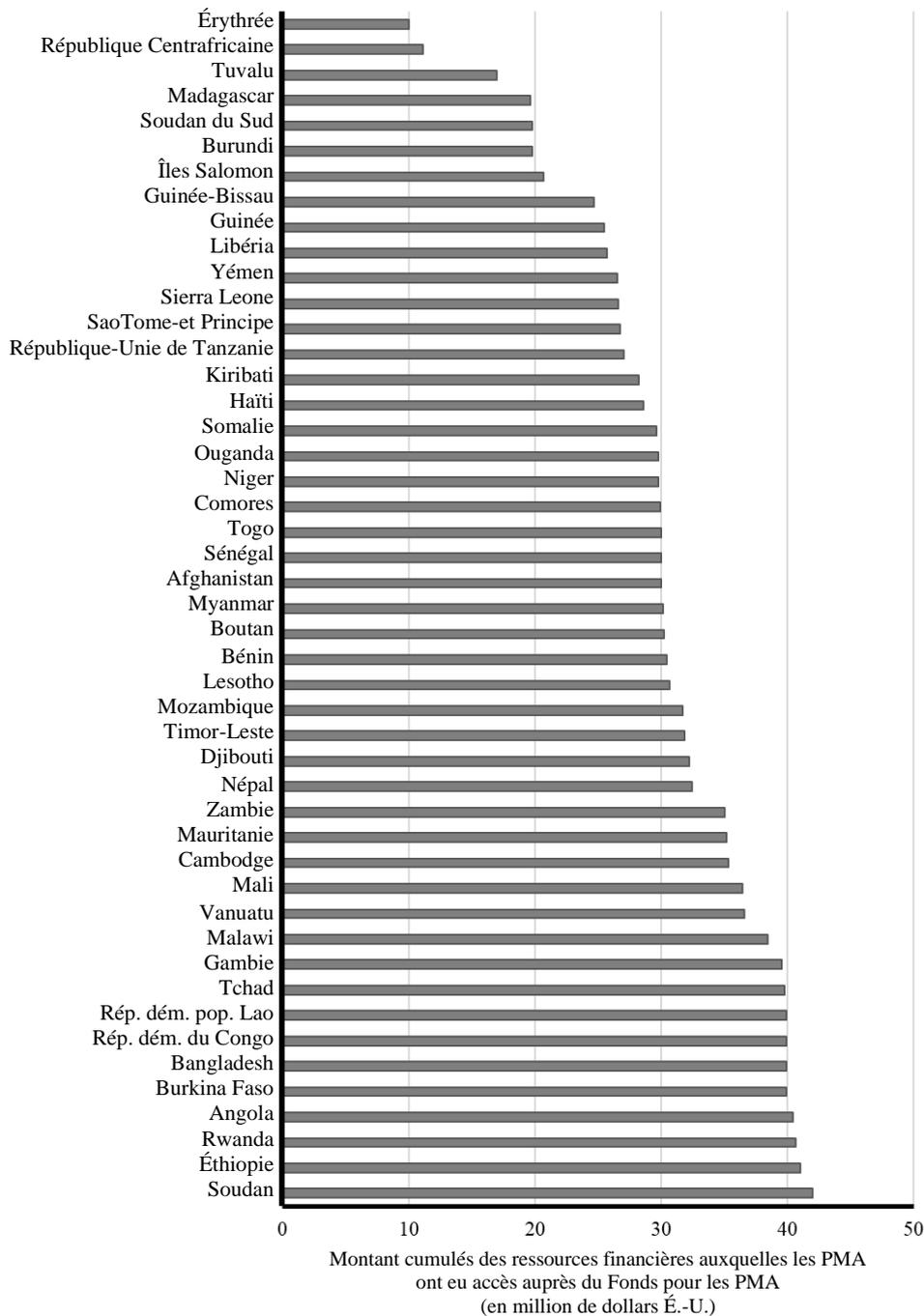
44. Le Groupe d'experts a également pris note de l'information fournie par le secrétariat du FEM selon laquelle les PMA ne sont peut-être pas au courant que le Fonds pour les PMA dispose actuellement de ressources. Un moins grand nombre de propositions ont été soumises au Fonds depuis que la demande a commencé à dépasser les ressources disponibles ces dernières années. Le Groupe d'experts est convenu de communiquer aux PMA, en particulier aux pays ayant obtenu moins de fonds cumulés auprès du Fonds pour les PMA (voir la figure 2), les possibilités d'élaborer des propositions de financement correspondant à leurs priorités et besoins nationaux et de les soumettre au Fonds.

45. Le Groupe d'experts a également pris note d'un nouveau projet destiné à renforcer les capacités endogènes des pays les moins avancés en matière d'accès au financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques²⁶, d'un montant de 2 millions de dollars des États-Unis, qui sera financé par le Fonds pour les PMA et exécuté par le PNUE. Ce projet permettra d'aider les universités de quatre PMA (Bangladesh, Mozambique, Népal et Ouganda) à accroître leur capacité de prendre des mesures d'adaptation efficaces à plus grande échelle en favorisant la prestation de services techniques endogènes durables pour l'élaboration de projets, la prise en considération des grandes orientations et la mise en place d'un environnement favorable à l'adaptation aux changements climatiques.

²⁵ Les pays dans lesquels ces projets sont prévus sont la Guinée, le Malawi, le Mali, le Myanmar, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan et Vanuatu.

²⁶ Voir <https://www.thegef.org/project/strengthening-endogenous-capacities-least-developed-countries-access-finance-climate-change>.

Figure 2
Montant cumulé des ressources financières auxquelles les pays les moins avancés ont eu accès auprès du Fonds pour les pays les moins avancés en date de juin 2020



Source : Document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.28/03. Consultable à l'adresse <https://www.thegef.org/council-meetings/lcfscf-council-meetings-28>.

E. Services consultatifs concernant la réalisation des plans nationaux d'adaptation

46. Le Groupe d'experts a poursuivi son étude du mandat que lui a confié le SBI de fournir des services consultatifs sur la réalisation des PNA²⁷, suite à la décision qu'il a prise à sa trente-septième réunion d'examiner la manière dont les projets d'adaptation sont élaborés et exécutés afin de remédier aux principales vulnérabilités et de traiter les domaines prioritaires principaux pour s'adapter efficacement aux changements climatiques à moyen et à long terme²⁸.

47. Le Groupe d'experts a noté que l'exécution de projets d'adaptation portant sur différents risques climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la variabilité du régime pluviométrique et la hausse des températures se poursuivait dans le cadre du FVC. Ces projets s'inscrivent jusqu'à présent dans le cadre de stratégies et de plans existants, car la plupart des pays n'ont pas encore formulé leur premier PNA.

48. Le Groupe d'experts a également noté que le FVC avait élaboré un manuel sur la conception de programmes qui proposait un ensemble complet d'étapes à suivre pour un projet donné ou un cycle d'activités de programme²⁹. Il a noté en outre que le FVC apportait un appui aux pays et à leurs partenaires d'exécution au moyen de diverses activités visant à les aider à élaborer et à soumettre des propositions de projets.

49. Le Groupe d'experts a noté que, malgré les efforts qu'il déployait et les actions menées par le FVC et d'autres entités, la majorité des PMA avait encore des difficultés à accéder à un financement destiné à la réalisation des PNA, et il était nécessaire d'adopter différentes approches pour surmonter ces difficultés et offrir un appui direct aux PMA à cet égard.

50. Le Groupe d'experts a également noté que la plus grande difficulté pour les PMA était de mener à bien les premières étapes du cycle de projet, notamment l'élaboration et l'approbation des propositions de financement. Les solutions recommandées ci-après ont été examinées :

a) Pour faciliter les premières étapes du cycle d'activités d'un projet ou d'un programme, le FVC pourrait s'appuyer sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Une fois terminés et soumis à la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), ces programmes étaient soumis au processus d'assurance qualité du FEM. Les priorités définies dans ces programmes étaient considérées comme des priorités nationales en matière d'adaptation et servaient de base à un examen plus approfondi des projets à exécuter dans le cadre du Fonds pour les PMA. Grâce à cette approche, aucun élément préalable n'était nécessaire pour confirmer l'importance des ébauches de projet et leur pertinence par rapport aux priorités nationales ;

b) Chaque PMA pourrait élaborer ou exécuter un nouveau projet financé par le FVC avant la fin 2021 en s'appuyant sur la vision de l'appui à l'adaptation élaborée par le Groupe d'experts³⁰, afin d'avoir un objectif précis à atteindre.

51. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de coopérer avec le secrétariat du FVC pour surmonter ces difficultés, notamment au moyen des activités mentionnées au paragraphe 37 ci-dessus.

²⁷ FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

²⁸ FCCC/SBI/2020/6, par. 47 à 51.

²⁹ FVC. 2020. *GCF Programming Manual. An introduction to the Green Climate Fund project cycle and project development tools for full-size projects*. Songdo, Incheon (République de Corée) : FVC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/document/programming-manual>.

³⁰ Voir le document publié sous la cote FCCC/SBI/2016/7, par. 15 et 16.

F. Expos PNA

52. Le Groupe d'experts a pris note de l'offre du Gouvernement botswanais d'accueillir la prochaine Expo PNA, et de l'offre du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir une Expo PNA régionale pour l'Asie une fois que l'organisation de manifestations internationales en présentiel serait à nouveau autorisée.

53. Le Groupe d'experts a également noté que certaines activités qui étaient prévues pour l'Expo PNA seraient organisées en prenant d'autres dispositions. Il s'agissait notamment des dialogues nationaux sur les PNA, qui étaient organisés en ligne depuis mai 2020 ; des travaux du groupe de travail technique sur les PNA qui se poursuivaient à l'aide de moyens de communication virtuels ; et de l'organisation d'une manifestation destinée aux pays les plus performants dans le domaine des PNA, sur les moyens de promouvoir les PNA et une reprise résiliente aux changements climatiques pendant la pandémie de COVID-19 (voir le paragraphe 15 ci-dessus).

54. Le Groupe d'experts est convenu de poursuivre les activités prévues pour l'Expo PNA en prenant d'autres dispositions, dans la mesure du possible.

G. Suivre les progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux d'adaptation et des études de cas nationales

55. Le Groupe d'experts continue de recueillir des renseignements sur les progrès réalisés dans le cadre du processus visant à formuler et réaliser des PNA, sur l'appui fourni et reçu, ainsi que sur les difficultés, les lacunes et les besoins. Ces renseignements sont collectés par différents canaux, notamment dans le cadre de relations directes avec les pays, au moyen d'un questionnaire en ligne sur la plateforme NAP Central, dans les rapports nationaux récents et en sollicitant régulièrement des contributions du FVC, du FEM et des organisations compétentes.

56. Le Groupe d'experts a pris note de la manière dont les renseignements recueillis avaient été utilisés, par exemple pour disposer d'informations sur les progrès de la plateforme NAP Central³¹, et pour étayer non seulement ses propres évaluations des progrès, de l'efficacité et des lacunes des pays, ainsi que des difficultés rencontrées dans la formulation et la réalisation des PNA, mais aussi les évaluations effectuées par le SBI des progrès accomplis concernant les PNA³². Il a noté que ces travaux et les renseignements recueillis seraient également utiles pour d'autres activités, notamment pour l'établissement des rapports soumis à la CMA dans le cadre du bilan mondial.

57. Le Groupe d'experts est convenu de recueillir des renseignements supplémentaires sur les résultats des activités et l'appui reçu afin d'enrichir la base de données permettant d'évaluer l'efficacité des efforts d'adaptation.

H. Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

58. Le Groupe d'experts a poursuivi son étude des lacunes et des besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA³³.

59. Le Groupe d'experts a pris note de la compilation initiale des lacunes et des besoins de certains PMA au niveau national, qui a été établie en se fondant sur les dialogues concernant l'initiative sur les PNA ouverts et les contributions du groupe de travail technique sur les PNA, et est convenu de poursuivre la mise à jour de cette compilation sur la base des contributions des pays (voir l'annexe II). Il a noté que la plupart des besoins étaient liés au premier grand objectif que s'étaient fixé la plupart des pays, à savoir de

³¹ Par exemple, voir à l'adresse suivante : https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/NAP_output.aspx.

³² Les rapports annuels d'activité sur le processus visant à formuler et réaliser des PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

³³ Comme suite aux décisions 8/CP.24, par. 17, et 7/CP.25, par. 2 à 4.

formuler leur premier PNA pour la fin de 2020 ou peu après, et à l'élaboration d'ébauches et de propositions de projets et de programmes visant à obtenir un financement du FVC aux fins de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Le Groupe d'experts est convenu d'inviter des organisations et d'autres organes constitués à fournir des contributions supplémentaires à l'établissement de cette compilation.

60. Les informations mentionnées au paragraphe 59 ci-dessus seront également ajoutées à la compilation en ligne des lacunes et des besoins ainsi que des activités en cours du Groupe d'experts, du Comité de l'adaptation et des organisations compétentes visant à répondre à ces lacunes et ces besoins³⁴.

I. Donner suite aux mandats formulés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session

61. Le Groupe d'experts a examiné les progrès qu'il avait accomplis dans les activités ci-après pour donner suite aux mandats formulés par la CMA :

- a) Établir des rapports de synthèse sur certains thèmes de l'adaptation, en mettant l'accent sur les efforts d'adaptation des pays en développement parties³⁵ ;
- b) Contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui en continuant de compiler les méthodes existantes³⁶ ;
- c) Établir, en vue de l'évaluation technique figurant dans le bilan mondial, un rapport de synthèse dans son domaine de compétence³⁷.

62. En ce qui concerne les rapports de synthèse sur certains thèmes de l'adaptation, le Groupe d'experts a pris note de l'élaboration en cours du quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA, qui constituera sa contribution à ce mandat (voir le paragraphe 61 a) ci-dessus).

63. En ce qui concerne le travail de compilation des méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, quatre rapports³⁸ sur cette question avaient été reçus au 17 août 2020. Une synthèse de ces rapports a été établie pour examen par le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation et sera utilisée pour fournir des orientations concernant la compilation des méthodes concernées. Le Groupe d'experts envisage de réaliser des études de cas sur quelques pays afin d'évaluer et de comparer l'efficacité des efforts d'adaptation en fonction de l'appui fourni, de manière à éclairer le choix des méthodes appropriées. Ce travail est effectué en coordination avec le Comité de l'adaptation.

64. En ce qui concerne le rapport de synthèse pour le volet « évaluation technique » du bilan mondial, le Groupe d'experts a recensé les domaines énoncés au paragraphe 36 de la décision 19/CMA.1 qui sont étroitement liés à son domaine de compétence ou à ses travaux : la situation concernant les efforts, l'appui, les expériences et les priorités dans le domaine de l'adaptation ; les obstacles et les difficultés, notamment les déficiences dans les domaines du financement, des technologies et du renforcement des capacités auxquelles doivent faire face les pays en développement ; les bonnes pratiques, les expériences et les possibilités de renforcer la coopération internationale en matière d'atténuation et d'adaptation et d'accroître l'appui au titre du paragraphe 5 de l'article 13 de l'Accord de Paris. Le Groupe d'experts a décidé d'établir son rapport de synthèse en se concentrant sur ces domaines et prévoit de le soumettre à la CMA d'ici à mars 2022.

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/210550>.

³⁵ Décision 11/CMA.1, par. 13.

³⁶ Décision 11/CMA.1, par. 35.

³⁷ Décision 19/CMA.1, par. 24.

³⁸ Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 36.

J. Publications et documents techniques

65. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des publications et des documents techniques suivants :

a) Le quatrième volume de sa publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA, qui est en cours de rédaction et qui porte sur les domaines de la sécurité alimentaire, de la sécurité énergétique, des ressources en eau, de la sécurité et de la protection de la vie des êtres humains, des zones côtières, de la planification et des activités économiques, des établissements humains, des écosystèmes et des infrastructures. Cette publication sera également soumise en tant que rapport de synthèse sur certains thèmes de l'adaptation, comme suite à la décision 11/CMA.1 (par. 13) ;

b) Le document technique sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation. Le Groupe d'experts procède actuellement à un dernier examen de ce document, qui sera ensuite communiqué aux parties prenantes pour observations. On y trouve un aperçu des enseignements tirés, des bonnes pratiques suivies et des difficultés rencontrées en ce qui concerne l'élaboration et la mise en application de mesures d'adaptation au niveau régional (transfrontière ou transfrontalier) ; ainsi qu'une approche de l'intégration des différentes approches régionales de la formulation et de la réalisation des PNA. Le Groupe d'experts est convenu d'établir la version finale de ce document d'ici à la fin novembre 2020 ;

c) Une publication inscrite au programme de travail du Groupe d'experts pour 2019-2020 et portant sur les résultats obtenus, l'expérience acquise et les enseignements tirés en ce qui concerne les PNA, y compris lorsque des chocs climatiques sont advenus. Le Groupe d'experts avait décidé d'organiser pour les pays des ateliers de rédaction au cours de l'Expo PNA de 2020, en collaboration avec les organisations associées au groupe de travail technique sur les PNA, pour avancer dans la rédaction des contributions de pays. En raison des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, il a décidé d'organiser ces ateliers en ligne ;

d) Le rapport d'activité annuel sur le processus visant à formuler et réaliser des PNA. Le Groupe d'experts a passé en revue les sujets à traiter dans ce rapport, notamment l'avancement du processus ; le degré de réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 1 de la décision 5/CP.17 ; les progrès accomplis dans la prise en considération des lignes directrices énoncées aux paragraphes 3 à 5 de la décision 5/CP.17 ; l'appui fourni et reçu en rapport avec ce processus ; ainsi que les obstacles et les difficultés auxquels se heurtent les pays en développement dans le cadre de ce processus. La publication de ce rapport est prévue pour fin octobre 2020 ;

e) Une note technique sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD. Le Groupe d'experts procède à la révision finale de cette note, qui présente des exemples de la manière dont cet outil est utilisé pour adopter une approche systémique de l'évaluation et de la planification de l'adaptation, telle qu'elle est appliquée dans les PNA ouverts et dans le cadre des ateliers récents sur les PNA. Le Cadre intégré pour les PNA et les ODD facilite la prise en considération de différents moyens d'entreprendre des activités de planification de l'adaptation tout en favorisant une approche fondée sur les risques dans le domaine de l'évaluation et de la planification de l'adaptation. Cela favorise la cohérence avec d'autres cadres d'action importants tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les objectifs de développement durable. Le Cadre intégré pour les PNA et les ODD est utilisé pour élaborer un supplément intégré aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, qui intégrera les éléments figurant dans différents suppléments.

K. Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention

66. Le Groupe d'experts a invité les représentants des organes constitués participant à la réunion à contribuer aux débats concernant la formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris, les orientations techniques sur les PNA et les activités du groupe de

travail technique sur les PNA, le suivi des progrès réalisés dans le cadre des PNA, la réalisation des PNA et l'exécution des activités prescrites par la CMA à sa première session. Les organes sont convenus de continuer à renforcer leur collaboration.

67. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après qui étaient menées en collaboration avec d'autres organes et dans le cadre d'autres processus au titre de la Convention :

a) La coordination avec le Comité de l'adaptation concernant l'exécution des activités prescrites dans la décision 11/CMA.1, et la poursuite de la participation aux travaux de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA et au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

b) La collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi dans le cadre des travaux sur les PNA et des activités complémentaires inscrites au programme de travail de Nairobi ;

c) La poursuite de la contribution aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, notamment à l'élaboration de son plan de travail biennal ;

d) La participation du GCE aux activités visant à élaborer la formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris et à coordonner la formation sur l'évaluation de la vulnérabilité et des autres aspects de l'adaptation ;

e) La contribution aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités relatifs à la cohérence et à la coordination des activités de renforcement des capacités des organes constitués et des processus correspondants menés au titre de la Convention ;

f) La coordination avec le CET des activités concernant les technologies d'adaptation.

68. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de participer à ces activités de collaboration, notamment par la participation active de ses membres mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus.

L. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés et des organisations compétentes

69. S'appuyant sur son expérience des relations avec les PMA par l'intermédiaire de leurs équipes chargées des PNA, le Groupe d'experts a invité ces pays, par l'intermédiaire de la présidence du Groupe des PMA, à participer à la réunion. La réunion ayant lieu en ligne, 11 représentants de 8 PMA ont pu y participer, sous la présidence du Bhoutan. Le Groupe d'experts a engagé les représentants des organisations participant à la réunion à examiner les suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA ainsi que les travaux dans ce domaine du groupe de travail technique sur les PNA, à soutenir l'initiative sur les PNA ouverts et à apporter plus largement un appui aux PMA dans le domaine des changements climatiques.

70. Les représentants des PMA ont indiqué quelles étaient les principales priorités des PMA concernant lesquelles le Groupe d'experts devrait jouer un rôle important en matière d'appui technique. Premièrement, le financement du processus visant à formuler et réaliser des PNA est une priorité pour tous les PMA : ces pays ont besoin de bénéficier concrètement des 3 millions de dollars des États-Unis disponibles dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC ainsi que des financements du FVC destinés à l'exécution des projets et des programmes d'adaptation définis dans leurs PNA. Deuxièmement, la réalisation des PNA est essentielle pour que les PMA puissent effectivement construire des sociétés résilientes. Ces pays ont besoin d'une assistance technique pour élaborer des projets leur permettant d'atteindre les principaux objectifs des PNA, qui consistent à réduire leur vulnérabilité et à faciliter l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement.

71. Les représentants des PMA ont indiqué que les modèles adoptés pour leur apporter un appui, qui reposent sur le recours à des compétences externes et à des entités internationales accréditées, accentuent leur manque de préparation et leur incapacité d'accéder directement au FVC. En outre, la pandémie de COVID-19 a montré que les modèles de ce type ne sont pas durables. Les PMA ont besoin d'un dispositif d'appui qui tienne compte de leur situation particulière et de leurs besoins spécifiques. Le Groupe d'experts devrait aider les PMA à élaborer des projets pouvant être financés en renforçant leurs capacités et en leur donnant accès à l'appui de différentes organisations.

72. Les représentants des PMA ont dit soutenir fermement l'initiative sur les PNA ouverts et ont souligné qu'il était nécessaire de continuer à offrir sans tarder un appui à la formulation et la réalisation des PNA, en particulier aux PMA dont les progrès se heurtent à des obstacles plus importants. Ils ont également exprimé leur soutien aux activités de formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris, et se sont félicités que leur contribution soit sollicitée pour la conception de cette formation. Ils ont demandé au Groupe d'experts de faire en sorte que le plus grand nombre possible de stagiaires des PMA aient accès à cette formation afin qu'elle ait un maximum d'effet.

73. Les représentants des PMA ont également demandé au Groupe d'experts de renforcer ses activités d'orientation et d'appui techniques visant à aider les PMA à mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation, notamment des indicateurs, qui les aideraient à évaluer les effets des mesures d'adaptation mises en œuvre sur la réduction de leur vulnérabilité aux changements climatiques.

74. Le Groupe d'experts a fait le point sur l'élaboration du supplément intégré par le groupe de travail technique sur les PNA. Ce supplément fournit des informations plus détaillées sur les principales étapes de la formulation et de la réalisation des PNA en ce qui concerne les systèmes clefs ; les dangers, les vulnérabilités et les risques climatiques ; les options en matière d'adaptation, ainsi que leur classement et leur évaluation ; les stratégies d'application ; l'accès au financement ; l'application des mesures d'adaptation ; l'évaluation des résultats ; ainsi que l'examen itératif et l'actualisation des PNA. Le supplément intégré adopte une approche systémique³⁹ de la coordination des différents moyens d'entreprendre le cycle de planification de l'adaptation et de la coordination des différents aspects de ce cycle (par exemple les risques, les secteurs, les acteurs, les objectifs de développement et l'étendue des activités). L'objectif est d'étudier les meilleurs moyens d'aider les pays à coordonner leurs travaux à toutes les étapes du processus, en traitant toutes les questions clefs au niveau national et en garantissant l'efficacité des mesures prises. Le Groupe d'experts a indiqué qu'il est prévu que différents acteurs complètent le supplément intégré en créant des modules portant sur les aspects plus détaillés mentionnés plus haut. On pourrait notamment reprendre des informations tirées des suppléments existants pour créer de nouveaux contenus dans le supplément intégré. Plusieurs organisations travaillent déjà sur des produits qui feront partie du supplément intégré (voir le paragraphe 34 ci-dessus). Le groupe de travail technique sur les PNA continuera à élaborer et à mettre à l'essai ce supplément.

75. Le Groupe d'experts a fourni des informations sur la prise en considération d'une approche fondée sur les risques dans le domaine de la gestion des risques climatiques, ainsi que sur les différentes approches que les pays pourraient adopter pour évaluer eux-mêmes leur vulnérabilité aux changements climatiques.

76. Le Groupe d'experts a également fourni des informations sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts. Il a présenté une liste des éléments qu'il serait utile d'inclure dans les PNA pour que ceux-ci répondent à leurs différentes utilisations finales, qui sont notamment les suivantes :

a) Servir de principal programme national et mécanisme de coordination en matière d'adaptation dans le pays ;

³⁹ La norme 14090:2019 de l'Organisation internationale de normalisation sur l'adaptation aux changements climatiques propose également une approche systémique de la planification des mesures d'adaptation.

- b) Susciter des actions visant à réduire la vulnérabilité et faciliter l'intégration des mesures d'adaptation dans la planification du développement (objectifs du PNA) ;
- c) Donner un aperçu succinct de l'évaluation des effets, de la vulnérabilité et des risques d'une manière structurée facilitant les mises à jour régulières à mesure que des informations nouvelles ou supplémentaires sont recueillies ;
- d) Présenter les priorités des pays en matière d'adaptation afin de faciliter leur utilisation ultérieure par les différents acteurs et parties prenantes ;
- e) Présenter des politiques, des projets et des programmes nationaux à exécuter ;
- f) Aligner les priorités nationales et la stratégie d'exécution sur le programme par pays du FVC ;
- g) Faciliter le suivi du niveau de vulnérabilité et des risques au fil du temps ;
- h) Présenter des moyens possibles d'accroître la cohérence entre les efforts d'adaptation aux changements climatiques et les efforts et activités en rapport avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), les objectifs de développement durable et d'autres cadres internationaux, régionaux et nationaux, ainsi que la synergie entre toutes ces activités ;
- i) Fournir selon que de besoin des informations sur les mesures d'adaptation d'une manière qui satisfasse aux exigences en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention et de l'Accord de Paris concernant les communications relatives à l'adaptation.

77. Les représentants ont pris note des différentes utilisations finales des PNA et ont proposé que les efforts dans ce domaine soient coordonnés afin de garantir que la structure des PNA soit alignée sur ces utilisations, en particulier pour certaines utilisations finales telles que l'accès aux financements du FVC destinés à la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes figurant dans les PNA.

78. Les renseignements à jour fournis par les organisations concernant leur appui aux PMA entre février et août 2020 sont présentés de manière succincte dans la section II.C.3 ci-dessus. Le Groupe d'experts a remercié les organisations d'avoir continué de l'informer des activités d'appui aux PNA. Il a rappelé qu'il les invitait à fournir des informations sur les résultats obtenus grâce à leur appui lorsqu'elles communiquaient ces renseignements.

IV. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2020-2021

79. Le Groupe d'experts a examiné les activités et les produits de son programme de travail compte tenu de la pandémie de COVID-19. Il a actualisé ses activités prioritaires pour 2020-2021 en tenant compte des critères suivants :

- a) Donner la priorité aux activités qui aident les PMA à atteindre leur objectif de produire un PNA pour la fin 2020 ou peu après ;
- b) Donner la priorité aux activités qui aident les PMA à élaborer des propositions visant à obtenir des financements du FVC, ou de toute autre source de financement des mesures d'adaptation, destinés à la réalisation des PNA ;
- c) Mener à bien les activités ou fournir les produits qui sont en voie d'achèvement ;
- d) Exécuter les mandats en respectant des délais fixes.

80. Les activités prioritaires ci-après ont été recensées pour 2020-2021 :

- s) Renforcer l'appui direct aux PMA qui n'ont pas encore formulé de PNA afin de les aider à atteindre leur objectif de soumettre leur premier PNA pour la fin 2020 ou peu après ;

b) Aider efficacement tous les PMA à élaborer une proposition et à la soumettre au FVC afin de répondre à au moins un des besoins d'adaptation prioritaires énoncés dans leur PNA ;

c) Mener à bien les activités ou fournir les produits ci-après qui sont en voie d'achèvement :

i) La formation des PMA à l'application de l'Accord de Paris ;

ii) Le document technique sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation ;

iii) La note technique sur le Cadre intégré pour les PNA et les ODD ;

iv) Le supplément intégré, en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail technique sur les PNA ;

v) Le quatrième volume de la publication du Groupe d'experts sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA.

81. Les activités actualisées du programme de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 sont décrites en détail à l'annexe III.

Annexe I

Liste des membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 17 août 2020

Erwin Künzi	Autriche
Sonam Lhaden Khandu	Bhoutan
Idrissa Semde	Burkina Faso
Nikki Lulham	Canada
Kenel Delusca	Haïti
Ben Siddle	Irlande
Choi Yeeting	Kiribati
Benon Yassin	Malawi
Ram Prasad Lamsal	Népal
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Mery Yaou	Togo
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie

Annexe II

Lacunes et besoins relatifs au processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation recensés au 7 octobre 2020

[Anglais seulement]

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
Accessing financial and other support	Adequate and effective access to financial support, including from the GCF, as well as other forms of support for formulating and implementing NAPs	All LDCs
	Capacity to write proposals for accessing GCF funding under its different windows	Afghanistan, Angola, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Gambia, Haiti, Lesotho, Liberia, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania
	Understanding of the latest requirements of GCF funding proposals	Angola, Bhutan, Burkina Faso, Chad, Gambia, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Liberia, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, South Sudan, United Republic of Tanzania
	Promotion of funding proposals among multiple stakeholders, including those at the subnational and local government level	Eritrea, Lesotho, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sao Tome and Principe, South Sudan, Sudan, Timor-Leste
	Capacity to ensure that proposals submitted to the GCF for formulating NAPs are aligned with the technical guidelines for the formulation and implementation of NAPs and address both the objectives and guiding principles of the process to formulate and implement NAPs	All LDCs
	Coordination among providers of support at all levels to ensure that support is coherent but avoids duplication at the national level and is in line with national priorities and needs	Chad, Gambia, Haiti, Lesotho, Sao Tome and Principe, Sierra Leone
	Systems for ensuring that countries' support needs for a long-term process are met through limited, one-time funding designed for projects over a fixed time frame	Bhutan, Gambia, Haiti, Sudan

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Establishment or enhancement of mechanisms and systems at the national level to mobilize and facilitate the flow of resources and information across different levels of government, with strong emphasis on transparency and accountability, such as performance-based grant systems	Gambia, Guinea, Haiti, Lesotho, Sierra Leone, Sudan, Timor-Leste, United Republic of Tanzania
Institutional arrangements and coordination	Establishment or enhancement of institutional arrangements for the process to formulate and implement NAPs in order to foster national leadership and coordination of adaptation efforts at all levels and create a primary interface with regional and international mechanisms	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burundi, Chad, Djibouti, Gambia, Guinea, Haiti, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Sudan
	Establishment or enhancement of legal frameworks for institutional arrangements and coordination	Chad, Gambia, Guinea, Haiti, Sao Tome and Principe, Timor-Leste
	Establishment or enhancement of systems at the national level to facilitate the flow of resources and information across different levels of government (climate-responsive budgeting)	Angola, Benin, Bhutan, Chad, Gambia, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania
	Establishment of stakeholders or focal points within different institutions with clearly defined roles and responsibilities	Benin, Chad, Gambia, Haiti, Timor-Leste
	Technical guidance and capacity-building for national working groups for formulating and implementing NAPs, and for preparing proposals for accessing funding from the GCF; guidance on formulating NAPs; help in identifying a delivery partner to support access to GCF NAP readiness funding; national experts and international consultants to draft NAPs	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Institutional arrangements and systems for monitoring and evaluation	Chad, Sierra Leone
Climate scenarios, science and translation to local context	Capacity for national, subnational and sectoral experts to work effectively with climate data and climate change scenarios that facilitate consideration of long-term climate impacts in decision-making	Afghanistan, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Ethiopia, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Availability and accessibility of climate data and climate change scenarios to underpin effective adaptation assessment, planning and implementation, taking into account specific needs at the national, subnational and sectoral level	Angola, Benin, Cambodia, Chad, Djibouti, Ethiopia, Haiti, Gambia, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Malawi, Maldives, Myanmar, Nepal, Rwanda, Senegal, Somalia, Sierra Leone, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Capacity-building for national, subnational and sectoral experts to apply climate change scenarios in adaptation decision-making	Angola, Benin, Bhutan, Cambodia, Chad, Ethiopia, Haiti, Gambia, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Malawi, Maldives, Myanmar, Nepal, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania
	Methods and tools for translating climate data and climate change scenarios to the local context	Angola, Afghanistan, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Ethiopia, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Ways to effectively translate long-term vision and planning from the national to the subnational level in order to guide adaptation assessments	Bhutan, Chad, Guinea, Sierra Leone
Risk and vulnerability assessment and risk management	Capacity to frame, analyse and define baselines, and assess, manage and monitor climate change risk and vulnerability at different levels and scales	Afghanistan, Angola, Bhutan, Burkina Faso, Chad, Djibouti, Ethiopia, Eritrea, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Specific methodologies and guidelines that facilitate understanding of the baseline and the progression of vulnerability and risk, which is an important aspect of measuring and assessing progress in reducing vulnerability	Bhutan, Chad, Ethiopia, Eritrea, Guinea, Haiti, Gambia, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Sudan
	Comprehensive risk and vulnerability assessments covering all key sectors and systems at the national, subnational and sectoral level, as well as vulnerability hotspots	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Chad, Ethiopia, Eritrea, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Institutionalization of risk and vulnerability assessment and risk management at all levels of governance and in key sectors	Benin, Chad, Guinea, Haiti, Sierra Leone, Sudan
	Ways to build evidence for adaptation additionality arguments in funding proposals for submission to the GCF	Bhutan, Chad, Guinea, Haiti, Sierra Leone

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Technical support for identifying effective adaptation solutions and actions after the assessment of climate vulnerability and risk	Bhutan, Chad, Eritrea, Guinea, Haiti, Sierra Leone, South Sudan, Timor-Leste
	Ways to promote consistency, synergy and coherence among different risk and vulnerability assessment and risk management frameworks	Bhutan, Chad, Eritrea, Guinea, Haiti, Malawi, South Sudan, Timor-Leste
	Ways to improve the quality of assessments over time, for example through peer-review processes	All countries
	Identification of areas where participatory approaches can significantly improve risk and vulnerability assessment	Bhutan, Chad, Haiti, Lesotho, South Sudan, Sudan
Implementation strategies	Technical capacity to develop proposals for accessing funding from the GCF and other sources	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Ways to link the implementation strategy for the NAP with the GCF country programme	Afghanistan, Burkina Faso, Bhutan, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Gambia, Guinea, Haiti, Lesotho, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Yemen
	Technical capacity and tools for ranking and prioritizing adaptation options	Afghanistan, Angola, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Ethiopia, Eritrea, Gambia, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, Yemen
Access to and use of technology	Application of the latest technologies in planning and implementing climate change adaptation (e.g. big data, artificial intelligence and machine learning)	Benin, Bhutan, Haiti, Lesotho, Gambia, Guinea, Rwanda, Sierra Leone, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, United Republic of Tanzania
	Promotion of technological developments related to climate change adaptation in climate services, agriculture, water systems, health systems, disaster management, banking and other sectors	Bhutan, Chad, Ethiopia, Eritrea, Haiti, Gambia, Lesotho, Sierra Leone, South Sudan, Sudan, Timor-Leste

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Mobilization of financial resources for applying available technologies	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Capacity-building, training and awareness-raising on available technologies within the LDCs	Bhutan, Chad, Eritrea, Guinea, Haiti, Gambia, Sierra Leone, South Sudan, Sudan
	Access to information and the experience of other countries in applying different adaptation technologies to facilitate selection, installation and operation of appropriate technologies for local problems	Bhutan, Chad, Eritrea, Guinea, Haiti, Gambia, Sierra Leone, Sudan
	Systems to stay abreast of the latest developments in technical guidance and assistance	Benin, Bhutan, Chad, Eritrea, Gambia, Guinea, Lao People's Democratic Republic, Sierra Leone, Sudan
Monitoring, evaluation and learning	Establishment or enhancement of national monitoring and evaluation systems	Angola, Bhutan, Cambodia, Chad, Ethiopia, Eritrea, Gambia, Guinea, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sierra Leone, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda
	Establishment of linkages to broader national monitoring and evaluation systems related to development	Bhutan, Chad, Eritrea, Gambia, Guinea, Rwanda, Sierra Leone
	Systematic monitoring and observation relevant to adaptation planning and implementation, and subsequent monitoring and evaluation of adaptation outcomes and impacts	Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Guinea, Sierra Leone, Sudan, United Republic of Tanzania
	Methodologies and guidelines for applying quantitative and qualitative metrics and indicators when analysing and assessing vulnerabilities, hazards and systems, including examples thereof	Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Guinea, Sierra Leone, Sudan, United Republic of Tanzania
	Development of theories of change on climate change adaptation	Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Lesotho
	Compilation of information to support monitoring, review and evaluation of progress in addressing adaptation	Afghanistan, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Gambia, Guinea, Haiti, Lesotho, Malawi, Mozambique, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Rwanda, Somalia, South Sudan, Timor-Leste, Yemen

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Mechanisms for monitoring and evaluating the effectiveness of support received	Bhutan, Chad, Gambia, Sudan, United Republic of Tanzania
Linkages with development agenda	Capacity to effectively address climate change adaptation in the national context within the broader framework of the 2030 Agenda for Sustainable Development	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Articulation of the co-benefits of climate change adaptation proposals to the GCF	Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Sierra Leone
	Training on the concept of integrating adaptation into development planning, and on ways to integrate international processes relevant to adaptation planning using the appropriate frameworks, such as the Sustainable Development Goals, the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030 and the New Urban Agenda	Bhutan, Cambodia, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Guinea, Sudan, Uganda, United Republic of Tanzania
	Identification of effective entry points for integrating adaptation into development planning	Afghanistan, Angola, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Prioritization of adaptation in development, including by communicating the development or economic value and benefits of implementing adaptation measures	Angola, Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Guinea, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sudan, Uganda
Active learning from practice	Capacity to apply experience and lessons learned from adaptation planning and implementation to future adaptation efforts, including by identifying and promoting best practices	Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Lao People's Democratic Republic, Gambia, Guinea, Sierra Leone, Sudan, Uganda
	Facilitation of true learning beyond the documentation of experience and lessons learned	Bhutan, Chad, Eritrea, Gambia, Guinea, Sierra Leone, Uganda
	Promotion of learning platforms to facilitate the sharing of experience and learning, especially at the regional level	Bhutan, Chad, Eritrea, Gambia, Guinea

<i>Area</i>	<i>Need^a</i>	<i>Countries that identified the need</i>
	Expansion of South–South exchanges to capitalize on experience with similar or common climate shocks	Bhutan, Chad, Eritrea, Guinea, Sierra Leone
Principes directeurs	Adequate engagement of multiple stakeholders at the national and subnational level, including civil society, the private sector, financial institutions, city governments and other subnational authorities, youth, local communities and indigenous peoples, in managing adaptation planning and implementation, taking into account elements of successful adaptation	Angola, Bhutan, Cambodia, Chad, Ethiopia, Guinea, Haiti, Lao People’s Democratic Republic, Myanmar, Nepal, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Uganda
	Adequate analysis of which communities, groups and ecosystems are the most vulnerable	Afghanistan, Angola, Benin, Bhutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lesotho, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen
	Deeper and more consistent consideration of how the general concept of gender sensitivity can be applied in undertaking practical action that helps to reduce gender-driven vulnerabilities	Angola, Bhutan, Chad, Eritrea, Haiti, Gambia, Lao People’s Democratic Republic, Malawi, Myanmar, Nepal, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, South Sudan, Guinea, Sudan, Uganda
	Ways to identify and effectively manage trade-offs between different adaptation actions and approaches, and between development and ecological protection	Afghanistan, Angola, Burkina Faso, Bhutan, Burundi, Central African Republic, Chad, Comoros, Djibouti, Eritrea, Gambia, Guinea, Haiti, Lao People’s Democratic Republic, Lesotho, Malawi, Mozambique, Myanmar, Rwanda, Sao Tome and Principe, Sierra Leone, Somalia, South Sudan, Sudan, Timor-Leste, United Republic of Tanzania, Yemen

Note: This table is based on the table in annex I to document FCCC/SBI/2019/16 and shows which countries identified the needs listed in that table.

^a Representing countries’ identified competencies, essential skills or services at the national, subnational or sectoral level required for formulating and implementing NAPs.

Annexe III

Activités actualisées inscrites dans le programme de travail pour 2020-2021 du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Les activités suivantes ont été retenues sur la base du programme de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021, de son réexamen en mars 2020 compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des conclusions de la trente-huitième réunion du Groupe d'experts :

a) Renforcer l'appui direct aux PMA afin de leur permettre d'atteindre leur objectif de soumettre leur premier PNA avant la fin 2020 ou peu après :

- i) Continuer à aider les PMA à formuler leur premier PNA avant la fin 2020 ou peu après dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et des relations directes entretenues avec les équipes de pays et les organisations compétentes ;
- ii) Mettre à la disposition des PMA des données et des informations permettant de remédier à leurs lacunes, ou des sources de telles données et informations, ainsi que des outils et des modèles leur permettant de mener les travaux d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans le cadre des PNA ;
- iii) Aider les PMA à faire en sorte que leur PNA contienne des informations pertinentes par rapport à leurs objectifs, par exemple des informations nécessaires pour soumettre au FVC des propositions de projets et de programmes, et des informations conformes aux prescriptions en matière d'établissement de rapports ;
- iv) Continuer à organiser des dialogues individuels avec les PMA afin de les aider à progresser et d'apporter une réponse aux questions ou difficultés qu'ils pourraient avoir ;
- v) Continuer à donner régulièrement aux PMA des informations à jour sur les activités d'appui à la formulation et à la réalisation de leur PNA ;

b) Aider efficacement tous les PMA à élaborer des propositions et à les soumettre au FVC afin d'entreprendre au moins une des activités prioritaires en matière d'adaptation prévues dans leur PNA :

- i) Organiser, en collaboration avec le secrétariat du FVC, des ateliers en ligne sur la rédaction de propositions qui se tiendront en 2020 et 2021 pour aider les PMA à élaborer et à soumettre des propositions relatives à l'exécution des activités prioritaires en matière d'adaptation prévues dans leur PNA ;
- ii) Dans un premier temps, aider les PMA à choisir des partenaires d'exécution du FVC afin de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé pour compte et privé d'appui en matière d'adaptation ;
- iii) Concrétiser l'idée de mettre en place une structure d'aide à la rédaction destinée aux PMA, qui fournirait un appui à l'élaboration de propositions à soumettre au FVC, ou à toute autre source de financement de projets d'adaptation contribuant à la réalisation des PNA et, le cas échéant, de propositions visant à obtenir un appui à la préparation des PNA et à d'autres activités de préparation ;

c) Apporter un appui aux PMA afin de leur permettre de mettre en place un processus itératif efficace visant à formuler et réaliser des PNA, en prenant dûment en considération les deux objectifs de ce processus et les lignes directrices énoncées dans la décision 5/CP.17 :

- i) Élaborer des bonnes pratiques permettant d'atteindre l'objectif visant à intégrer les PNA dans les plans de développement ;

ii) Aider les PMA à prendre en considération les lignes directrices du processus visant à formuler et réaliser des PNA ;

iii) Actualiser l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes afin de pouvoir l'utiliser également pour évaluer les résultats et les effets des mesures d'adaptation prises dans le cadre des PNA, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques et les meilleurs outils disponibles ;

iv) Utiliser l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes pour évaluer les progrès accomplis par les PMA dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA ;

v) Aider les PMA à appliquer d'autres systèmes de suivi et d'évaluation si nécessaire ;

d) Continuer à améliorer les orientations techniques sur les PNA, notamment en élaborant de nouvelles méthodes d'adaptation fondées sur les risques, en s'appuyant sur les travaux de tous les partenaires d'exécution dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA :

i) Achever l'élaboration du supplément intégré aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, en veillant à en assurer la cohérence avec les suppléments disponibles, afin d'améliorer la qualité des résultats des évaluations à intégrer dans les PNA ;

ii) Réunir des informations sur la manière dont les suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA sont utilisés pour poursuivre l'élaboration et l'application du supplément intégré et pour promouvoir les bonnes pratiques ;

iii) Inclure dans le supplément intégré des exemples et des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays, tels que le Canada et la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne les approches de la planification de l'adaptation fondées sur les risques ;

iv) Mettre à l'essai le supplément intégré dans le cadre des études de cas sur les PNA ouverts ;

v) Communiquer des informations sur les PNA au moyen d'une publication sur les résultats obtenus, l'expérience acquise et les enseignements tirés concernant les PNA ;

vi) Établir la version finale du document technique sur les démarches régionales en matière de planification de l'adaptation ;

vii) Étudier les moyens de créer des synergies entre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et les mesures de relance après la pandémie de COVID-19, et agir en conséquence ;

e) Continuer à suivre et à contrôler les progrès accomplis dans la formulation et la réalisation des PNA, notamment les données d'expérience des pays et les difficultés rencontrées au cours de ce processus :

i) Poursuivre les dialogues avec les PMA afin de suivre leurs progrès et de connaître leurs difficultés, et présenter les résultats en utilisant le mécanisme de suivi des PNA par pays ou l'outil de suivi des PNA sur la plateforme NAP Central ;

ii) Rassembler les informations figurant dans les PNA et les résultats du processus visant à formuler et réaliser des PNA dans un système d'information afin de pouvoir, entre autres objectifs, analyser les progrès accomplis et en tirer des enseignements ;

iii) Publier en 2020 le quatrième volume de la publication sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'application de mesures d'adaptation dans les PMA ;

f) **Continuer à collaborer et à coopérer avec le FVC et le FEM :**

- i) Suivre l'appui fourni aux PMA ;
- ii) Organiser des ateliers de rédaction afin d'aider les PMA à élaborer des propositions visant à obtenir des financements destinés à la réalisation des PNA ;
- iii) Prendre connaissance des données d'expérience des PMA et rechercher des solutions à toute difficulté pouvant se présenter ;

g) **Continuer d'aider les PMA à harmoniser leurs activités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et continuer à répondre à leurs demandes d'appui, notamment en ce qui concerne les programmes que le Groupe des PMA pourrait élaborer :**

- i) Continuer à concevoir des supports de formation concernant l'application de l'Accord de Paris, en collaboration avec d'autres organes constitués et organisations ;
- ii) Mettre à la disposition des PMA une formation sur l'application de l'Accord de Paris ;

h) **Donner suite aux mandats pertinents du SBI, de la COP et de la CMA relatifs à l'application de la Convention et de l'Accord de Paris :**

- i) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA¹ et récapituler les résultats dans les profils de pays sur NAP Central ;
- ii) Continuer d'étudier les moyens d'aider les PMA à réaliser leur PNA et à en rendre compte dans les rapports du Groupe d'experts ;
- iii) Orienter le secrétariat dans l'élaboration d'un rapport de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation pour examen à la troisième session de la CMA, en mettant l'accent sur les enseignements et les bonnes pratiques utiles des pays en développement parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation² ;
- iv) Aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui³ ;
- v) Établir et mettre régulièrement à jour, à l'intention des PMA, un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins en matière d'adaptation, y compris les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national⁴, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, à titre de contribution à un inventaire méthodologique élargi ;
- vi) Établir un rapport de synthèse en vue de l'évaluation technique figurant dans le bilan mondial⁵ ;
- vii) Fournir des contributions au deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation, portant sur les PNA et les domaines se rapportant aux PMA ;
- viii) Rendre compte des progrès accomplis en vue d'intégrer les questions de genre dans les travaux du Groupe d'experts ;

¹ Comme suite à la décision 8/CP.24, par. 23.

² Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 13.

³ Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 35.

⁴ Comme suite à la décision 11/CMA.1, par. 15.

⁵ Comme suite à la décision 19/CMA.1, par. 24.

i) Continuer à collaborer avec d'autres organes constitués et organisations afin de donner suite aux mandats communs et d'entreprendre des activités d'intérêt commun :

i) Collaborer avec d'autres organes constitués et programmes (en particulier avec le Comité de l'adaptation, le GCE, le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, le programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, le CPF, le CET et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques) dans le cadre des activités relatives aux PNA, au programme de travail en faveur des PMA, aux questions de genre et à la suite donnée à certains mandats du SBI, de la COP et de la CMA ;

ii) Collaborer avec l'UNDRR à une étude des domaines de synergie possible entre les mesures d'adaptation et les activités visant à réduire les risques de catastrophe au titre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;

iii) Continuer de dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et de les mobiliser afin que des coordonnateurs soient désignés pour le Groupe d'experts ;

iv) Continuer à mobiliser les organisations et les centres et réseaux régionaux en vue de renforcer leur appui financier et technique aux PMA ;

v) Continuer de dialoguer avec les organisations et de les mobiliser au sujet des programmes d'assistance aux PNA et de l'aide aux PMA (dont le Programme d'appui mondial aux PNA, le Réseau mondial pour les PNA et le Programme pour l'intégration de l'agriculture dans les PNA) par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA ;

j) Organiser des manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA :

i) Organiser chaque année une Expo PNA mondiale et collaborer avec diverses organisations en vue de mettre sur pied des Expos PNA régionales ;

ii) Continuer à développer la plateforme NAP Central en tant que répertoire des PNA et que source d'autres informations et connaissances relatives aux PNA ;

iii) Compiler et diffuser les questions fréquemment posées sur les sujets traités dans le cadre des relations avec les PMA ;

iv) Présenter des études de cas sur les méthodes et les outils utilisés pour obtenir des résultats et des produits particuliers en matière d'adaptation.
